



Mot de la présidente

En cette année internationale de la forêt, nous avons tous un rôle à jouer dans la protection des écosystèmes exceptionnels qu'elle abrite et dont les multiples fonctions et services écologiques sont irremplaçables. Le MCI, grâce à son volet Conservation, travaille en ce sens comme vous pourrez le constater dans l'article relatant les actions de la première année de notre programme. Le MCI fait la promotion des diverses options de conservation auprès des propriétaires de terres privées du bassin versant du lac Memphrémagog qui désirent préserver les milieux naturels d'intérêt sur leur propriété. À cet égard, le MCI a produit une brochure ainsi qu'un dépliant explicatif sur les différentes options de conservation ainsi que les différents incitatifs financiers et fiscaux s'y rattachant. Je vous invite à nous contacter si la conservation vous intéresse. Le MCI offre gratuitement ses services pour accompagner les propriétaires dans une démarche de protection à perpétuité par le biais de la donation à des fins écologiques, de la servitude de conservation, de l'acquisition ou de la reconnaissance d'une réserve naturelle protégée. Plusieurs articles portent sur ce thème : les fonctions écologiques des forêts par Marie-Josée Martel, ingénieur forestier, ainsi qu'un article de Me Jean-François Girard, avocat en droit de l'environnement, sur un important jugement qui reconnaît le rôle des municipalités en matière de préservation des milieux naturels.

Le MCI fait également la promotion de la protection de la forêt depuis longtemps et 2010 n'a pas fait exception avec la distribution de 4,000 arbres et de 600 arbustes

de rive. En 2011, la distribution de 3,000 arbres a eu lieu à Austin, Magog et au Canton de Stanstead et ce, grâce à la collaboration de l'Association forestière de l'Estrie, du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune ainsi que des municipalités.

Le MCI forme et finance une patrouille qui sillonne le lac de mai à septembre. En 2010, le MCI a pu compter sur une équipe de 4 patrouilleurs compétents et dévoués. Cette dynamique équipe accomplit de multiples tâches : information, éducation, rencontre avec les riverains, campagne d'échantillonnage d'eau, contact avec les inspecteurs municipaux. Bref, une équipe dédiée à la surveillance et la protection du lac.

Parmi les actions importantes, nos patrouilleurs ont fait l'inventaire photographique des résidences riveraines, ce qui pourra servir d'outil de référence aux municipalités. Les patrouilleurs ont aussi fait l'inventaire des bateaux sur le lac. Cet inventaire sera remis aux instances concernées. L'objectif est de lancer une discussion sur les impacts de la navigation sur un réservoir d'eau potable.

Depuis trois ans, nous avons offert à nos membres des consultations gratuites d'une biologiste sur la re-naturalisation des rives. 130 propriétaires furent rencontrés permettant ainsi de re-végétaliser plusieurs km de rives. Nos patrouilleurs poursuivront cette action en 2011 et pourront également référer nos membres à d'autres spécialistes.

La collaboration avec nos voisins américains est primordiale puisqu'il faut joindre tous nos efforts pour

la sauvegarde et la restauration du lac. Le MCI est maintenant membre actif du Comité Québec-Vermont et travaille en collaboration avec le Memphremagog Watershed Association (MWA) du Vermont. Plusieurs de nos bénévoles ont participé à leur projet de revégétalisation de 2600 pieds de rive le long de la rivière Black. Le MCI a également financé en 2010 une partie de l'étude du Dr. Fritz Gerhardt, dont le rapport apparaît sur notre site internet. Le MCI appuiera financièrement de nouveau les travaux du Dr Gerhardt pour l'identification des sources de phosphore dans la rivière Black.

En terminant, nous tenons à remercier monsieur François Bélanger qui nous aide bénévolement

pour tout ce qui touche aux aspects techniques des différents dossiers. M. Bélanger intervient aussi comme expert du MCI au Comité Québec Vermont. Nous tenons également à remercier mesdames Francine Hone, biologiste et Terri Monahan, toutes deux spécialistes en conservation, grâce auxquelles notre volet conservation a été mis en place. Un merci tout spécial aux membres du conseil d'administration puisque c'est grâce à cette belle équipe que l'on peut travailler de façon si constructive.

Plantons des arbres et protégeons nos forêts!

*Gisèle Lacasse Benoit
Présidente bénévole*



Memphrémagog Conservation Inc. : Ruisseau Powell

Assemblée générale 2011

L'assemblée générale des membres du MCI aura lieu samedi 6 août 2011 à 9h30 à la chapelle de Southière sur le lac. Nous vous attendons en grand nombre!



Patrouille



Erich Smith-Peter, Jean-Sébastien Messier et Alexis Martin

Le MCI est heureux de pouvoir, à nouveau cette année, compter sur les services d'Erich Smith-Peter, comme chef de patrouille. Natif de Coaticook, Erich est à la maîtrise en biologie à l'université de Sherbrooke. Il est passionné par la nature et démontre de grands talents de leadership. Nous aurons également avec nous pour une 2^e année, Alexis Martin, étudiant à la maîtrise en biologie à l'université de Sherbrooke. Une nouvelle recrue se joindra à eux. Il s'agit de Jean Sébastien Messier, étudiant en biologie à l'UQAM. Les responsabilités de notre équipe sont nombreuses et exigent une bonne connaissance de l'environnement et de la biologie, c'est pourquoi notre choix se porte sur des étudiants qualifiés en ces domaines. Nos trois patrouilleurs sont dynamiques et dévoués et ils sillonneront le lac 7 jours sur 7 lorsque la température le permettra.

Leurs principales tâches consistent à : 1) prendre, pour le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) des échantillons d'eau dans 10 stations sur le lac afin d'obtenir des données sur la qualité de l'eau de surface. Vous pouvez d'ailleurs consulter les résultats sur notre site; 2) effectuer une surveillance quotidienne du lac pour identifier les infractions et pour constater les apparitions de cyanobactéries; 3) rencontrer les riverains et les jeunes des camps de jour en vue de les informer et de les sensibiliser aux bonnes pratiques environnementales et 4) participer aux fêtes municipales en installant et en animant des kiosques d'information.

De plus, nous avons développé depuis plusieurs années une approche proactive avec les cinq municipalités et leurs inspecteurs responsables de l'environnement. Une bonne collaboration s'est développée entre nous, permettant ainsi une meilleure surveillance du lac.

Comme par les étés passés, nos patrouilleurs frapperont à votre porte pour solliciter votre appui et pour vous informer sur les actions concrètes de protection du lac. Ils vous offriront également des articles à l'effigie du MCI ce qui aide à financer notre organisme. Nous vous invitons à les contacter au 819 620-3939, ou par courriel à patrouille@memphremagog.org pour toutes questions relatives à la santé du lac. N'hésitez pas à les inviter lorsqu'ils passent près de votre résidence. Ils seront heureux de vous rencontrer.

Robert Benoit, Administrateur et responsable de la patrouille

Numéros utiles:

Patrouille du lac MCI : 819 620-3939

Ministère de l'environnement de l'Estrie : 819 820-3882

Urgence : Yvan Tremblay, poste 248

Urgence environnement 24h. 1-866 694-5454

Urgence faune 1-800 463-2191

Patrouille nautique de la MRC Memphrémagog : 819 620-7669 / 819 821-0435

Inventaire de bateaux

La navigation sur un réservoir d'eau potable est une activité qui a des impacts environnementaux et qui affecte la qualité de l'eau. C'est pourquoi le MCI croit important de se pencher sur cette activité afin, d'une part, d'évaluer les impacts et, d'autre part, de déterminer les responsables de la mise en application des différentes lois et règlements reliés à cette activité.

Les patrouilleurs du Memphrémagog Conservation inc. ont fait l'inventaire du nombre de bateaux dans les marinas et les résidences privées. L'inventaire fut effectué au cours des étés 2009 et 2010 dans la partie québécoise du lac. Nous avons dénombré plus de 4,000 embarcations dont 3400 bateaux à moteurs.

La navigation suscite beaucoup de questions : quels sont les impacts des bateaux moteurs sur les sédiments de fond et la remise en suspension du phosphore? Qui s'assure que les systèmes septiques sont bien scellés et qu'ils sont bien vidangés aux stations de pompes prévues à cette fin? Quels sont les impacts des vagues supplémentaires causées par la circulation des bateaux sur l'érosion des berges? Combien de bateaux le lac Memphrémagog peut-il accommoder

sans que la qualité de son eau n'en soit affectée? Bref, quelle est la capacité de support du lac face à cette activité?

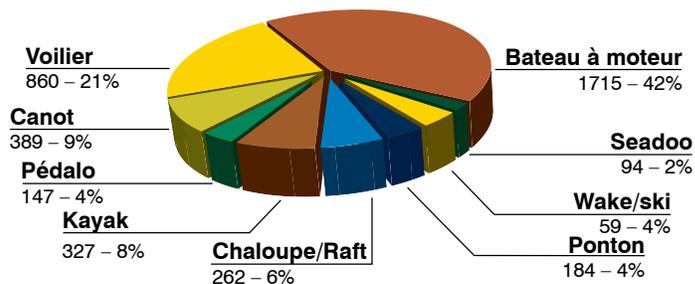
La navigation cause également des problèmes de nuisance par le bruit. Nous avons reçu plusieurs plaintes à ce sujet. La plus grande nuisance par le bruit est sans doute le bruit des bateaux de course ou speed boat. Ce bruit infernal est totalement inacceptable sur un lac aussi étroit et le MCI est d'avis que ce type de bateau devrait être interdit de navigation sur le lac. L'autre nuisance est celle des regroupements de centaines de bateaux dans certaines baies où aucune règle n'est respectée : musique forte, cris et hurlements, irrespect des autres utilisateurs sont autant de nuisances pour tous, riverains ou non.

Bien qu'il soit illusoire de croire qu'il pourrait y avoir, un jour, une interdiction stricte de toute navigation sur le lac Memphrémagog, il est important de souligner que dans plusieurs pays, la navigation n'est pas permise sur les lacs qui servent de réservoir d'eau potable. Nous devons à tout le moins en évaluer les impacts et encadrer strictement cette activité, pour le bénéfice de tous.

Gisèle Lacasse Benoit, Présidente

Répartition des types de bateaux sur le lac Mémphrémagog

Total de bateau: 4137



Photohélico : Bryant's Landing, Austin



Connaître pour agir

La qualité de l'eau du lac Memphrémagog est la priorité du MCI. Pour ce faire, il faut identifier les sources de pollution et les actions qui dégradent l'écosystème du lac. Depuis plusieurs années, le MCI contribue de manière significative à l'acquisition de connaissances, sur le bassin versant du lac Memphrémagog, que ce soit du côté canadien ou du côté américain.

Côté canadien : Depuis 1996 la patrouille nautique du MCI participe à la prise d'échantillons d'eau dans dix stations du lac, selon des protocoles validés par le MDDEP. Les informations provenant de ces échantillons sont transmises au MDDEP qui compile et interprète les données. S'ajoute aux données du MCI, celles de la MRC Memphrémagog pour plusieurs tributaires. Le but de cet échantillonnage est d'évaluer l'évolution de la qualité de l'eau du lac et de tenter d'identifier certaines sources de contamination. Les résultats de ces données furent évalués par notre collaborateur, M. François Bélanger, ingénieur. Les résultats complets de ces analyses sont disponibles sur notre site web et sur celui de la MRC Monsieur Bélanger propose de prioriser, en 2012, des interventions sur les sous-bassins suivants : de l'Anse, St-Benoit, Bunker, Cedarville et Tomkin

Côté américain : Puisque 75% de l'eau du lac provient du Vermont, il est aussi prioritaire d'appuyer nos voisins américains dans leurs efforts. C'est pourquoi le MCI a financé une portion des études du Dr. Fritz Gerhardt, Ph.D. qui a réalisé en 2008 et en 2009 des études sur les rivières Johns et Black, ainsi que sur d'importants tributaires du lac Memphrémagog. Ces analyses nous ont confirmé la présence de rejets importants de phosphore et d'azote provenant de zones agricoles et de secteurs résidentiels. Enfin, les études de 2010 sur les rivières Johns, Black et trois de ses petits tributaires ont permis d'identifier de façon plus précise la localisation des sources de pollution.

Cette année, les études porteront sur l'identification des sources de phosphore et sur les apports de sédiments des tributaires majeurs de la rivière Black. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter ces rapports sur notre site sous la rubrique centre de documents/études (http://www.memphremagog.org/fr/centre_docs.php?id=Études).

Enfin, nous proposons qu'en 2012, un projet conjoint soit réalisé entre les partenaires du Québec et du Vermont pour compléter l'identification des sources de phosphore et pour identifier les actions requises afin de les réduire.

Collaboration : Le MCI suit de près les actions d'autres partenaires qui agissent pour préserver la qualité de l'eau du lac. Soulignons le partage d'informations et les actions réalisées par tous les partenaires du Comité Québec-Vermont. Ce comité effectue le suivi de l'étude portant sur la modélisation des apports de phosphore au lac. Cette étude, réalisée sous la gouverne de la MRC de Memphrémagog a permis d'identifier les grandes sources d'exportation de phosphore. Des plans d'actions détaillés de réduction pour nos deux pays devront être développés.

Le MCI est heureux de contribuer à l'acquisition de connaissances par la prise de données essentielles à l'analyse scientifique de la qualité de l'eau du lac. De plus, la présence du MCI au sein du Comité Québec-Vermont assure une intégration entre les actions sur le terrain et permet au MCI de participer pleinement aux décisions prises au sein de ce comité, afin d'améliorer la qualité des eaux de notre magnifique lac.

Jobanne Lavoie, Directrice générale

Coventry

Le jeudi 20 janvier, la New England Waste System Vermont (NEWSVT) a tenu une audience publique, à Coventry VT, afin de présenter sa dernière proposition pour l'expansion de son site d'enfouissement de déchets solides près de la rivière Black située à quelques milles au sud de Newport. Si elle est approuvée, la Phase V ajouterait 1,6 million de tonnes de déchets dans le site d'enfouissement. La rencontre s'est déroulée en présence des représentants de l'État et de la municipalité, de la compagnie et de citoyens du Vermont et du Québec préoccupés par cette question. Aucun journaliste de Newport n'était présent.

NEWSVT exploite le plus grand site d'enfouissement du Vermont. Une section de son site se trouve à seulement 300 pieds de la rivière Black et d'un milieu humide dont une partie appartient à la compagnie. Ce tributaire et le plus important du lac Memphrémagog. En 2005, NEWSVT a demandé une autorisation d'expansion du site. Le 14 juin 2010, cette requête a été refusée par le Secrétaire d'alors, J. Wood, parce que la compagnie n'avait pas démontré que les changements bénéficieraient à la population et qu'ils étaient nécessaires pour la rentabilité de la compagnie, surtout qu'elle possédait déjà tout l'espace requis. La Cie a fait appel de la décision de J. Wood et a soumis, le 20 janvier 2011, une proposition révisée.

Cette soumission propose de vider une cellule située à l'extrémité nord du site de 900 acres pour la remplacer par une cellule tapissée d'une membrane. NEWSVT considère que le fait de vider la cellule sans membrane réduira la probabilité de contamination en aval, ce qui constituerait un bénéfice pour la population. Dans son plan de développement, la compagnie cherche, entre autres, à obtenir une dispense lui permettant d'empiéter dans le milieu humide, une parcelle de 0,55 acre sur la zone tampon de 300 pieds.

Ceci réduirait la zone tampon si essentielle à la protection de la qualité de l'eau du lac, source d'eau potable pour plus de 160,000 personnes au Québec. On peut se demander si les coûts liés à la santé publique sont moins importants que les bénéfices de la NEWSVT. C'est pourquoi le MCI s'oppose vigoureusement à cette proposition.

Madeleine Saint-Pierre, Secrétaire

Cercle du patrimoine

Nous remercions les membres du cercle du patrimoine. En plus des personnes mentionnées, 7 donateurs ont requis l'anonymat.

Arbuckle Fisher, Alison	Caron, Trevor H.	Davidson, Howard	L'Espérance, André	Nadeau, Michel	Saint-Pierre, Guy
Bannerman, Paul R.	Côté, Michel	Dumont, Jean	Lacasse Benoit, Gisèle	Nadeau, Monique	Savard, Guy
Belmer, Michael H	Coughlin, Peter F	Eakin, Gael	Landry, Jean-Luc	Penfield, Wendy	Spencer, Norman
Benoit, Robert	Couture, Martin	Ivory, Joan F.	Marcon, Loretta	Poulin, Bernard	Talon, Jean-Denis
Bombardier, J.R.	Cyr, Joanne	Ivory, Sarah	Milne, Catherine A.	Rackham, Anita	

Le MCI souhaite également remercier les généreux donateurs qui ont offert une somme totale de 3010\$ en mémoire de Feue Mme Madeleine Hébert. Cette somme a été investie entièrement dans la réalisation du volet conservation en 2010. De ces donateurs le MCI se doit de souligner l'apport de l'OSM. Merci également aux municipalités d'Austin, Canton de Potton, Canton de Stanstead. Magog, Ogden et Saint-Benoît-du-Lac pour leur contribution financière.

Conservation – Une première année bien remplie

En 2010-2011, le MCI a mis de l'avant son nouveau volet de conservation des milieux naturels du bassin versant du lac Memphrémagog. Cette première année a permis de mettre en place les bases solides d'une démarche qui se prolongera au cours des prochaines années et qui se traduira par des ententes à perpétuité avec des propriétaires. L'approche que privilégie MCI est celle de la conservation volontaire. Elle vise à inciter les propriétaires de terres privées à participer concrètement à la conservation des milieux naturels sur leur propriété, par l'application du statut de réserve naturelle privée ou par des ententes à long terme telles la donation ou la vente de propriété, et la servitude de conservation.

Deux conférences ont été présentées les 18 juillet et 11 septembre 2010 à Georgeville et à Austin. par deux spécialistes du domaine de la conservation, Terri Monahan et Francine Hone. Ces conférences ont attiré une soixantaine de membres du MCI, propriétaires de terres privées, qui ont pu être informés de l'importance de la conservation de notre bassin versant et des actions à entreprendre pour assurer la protection des milieux naturels sur leur propriété.

De plus, pour plusieurs propriétaires ayant déjà manifesté un intérêt des rencontres individuelles ont été organisées. Ces rencontres étaient plus personnalisées et les options de conservation étaient présentées en détail selon les attentes et les intérêts particuliers de chacun (type de protection envisagé, retombées fiscales, etc.) ainsi que la démarche pour conclure des ententes.

Pour les propriétaires déjà engagés dans la démarche, une des étapes importantes est la réalisation de l'évaluation écologique de la propriété. Ce travail est effectué par des biologistes qui identifient les espèces à préserver de la flore et de la faune ainsi que les milieux naturels d'intérêt écologique. En 2010, le MCI a réalisé une évaluation écologique sur une propriété privée de 230 ha.

Grâce à la création d'une base de données en cartographie, outil incontournable pour tout projet de conservation, les principales informations biophysiques du territoire et les éléments d'intérêt écologique sont cartographiés. Ce travail, qui a été fait en collaboration avec Corridor appalachien, a permis de réaliser la cartographie à l'échelle du bassin versant et de présenter les éléments sensibles du paysage à préserver, comme les grands massifs forestiers, les milieux humides, les cours d'eau, les lacs, les espèces menacées ainsi que les zones de contrainte.

En support à cette démarche, des outils de sensibilisation ont été produits. Une page web sur la conservation a été intégrée au site du MCI, afin d'informer l'ensemble des membres ainsi que toute personne intéressée par la conservation sur le territoire du bassin versant du lac Memphrémagog. Une brochure sur la conservation ainsi qu'une fiche portant sur les options de conservation des milieux naturels ont été produites. Finalement, ce bulletin d'information porte principalement sur la conservation. Il a été distribué à tous les membres du MCI et est intégré au site internet du MCI. Les activités et les outils de sensibilisation développés dans le cadre de ce projet ont déjà incité des propriétaires à s'engager dans une démarche de conservation.

En 2011-2012, le MCI poursuivra ses actions et continuera d'appuyer les propriétaires. Le MCI est confiant que les résultats de ce projet se concrétiseront, à court terme, par la protection à perpétuité des milieux naturels. Ils inciteront d'autres propriétaires à s'engager dans une telle démarche. Plus nombreux seront les propriétaires à entreprendre cette démarche, plus nous augmenterons nos chances de préserver ce territoire d'une beauté et d'une richesse indéniables.

MCI peut vous accompagner!

Si vous valorisez les milieux naturels de votre propriété et voulez les préserver, plusieurs options légales s'offrent à vous pour assurer leur protection. Les experts en conservation du MCI se feront un plaisir de répondre à vos questions. Notre but est de vous aider à atteindre vos objectifs de conservation et financiers en développant un scénario qui répondra à vos besoins spécifiques. Si vous choisissez d'aller de l'avant, nos experts vous guideront à travers la démarche de conservation, étape par étape, et ce, de manière confidentielle. (Pour toute question relative à la conservation de votre propriété, vous pouvez communiquer avec le MCI)

Francine Hone, Biologiste



Photohélico : Eagle's Point

Propriété Dunn : Une future réserve de la biodiversité au lac Memphrémagog

Plusieurs propriétaires sensibilisés à la beauté de nos paysages ont déjà posé des gestes afin de préserver à perpétuité des milieux naturels. C'est le cas de M. Dunn qui a posé un geste exceptionnel en faisant en 2010, le legs de sa propriété au gouvernement du Québec et au US Fish and Wildlife Service (pour la portion américaine). Maintenant que le gouvernement a accepté la donation, le MCI souhaitait qu'un statut de conservation soit appliqué afin de préserver à tout jamais les 118 ha de la propriété Dunn. C'est ce qui semble en voie d'être réalisé. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a mis sur pied une table de concertation régionale qui avait pour mandat de proposer au gouvernement du Québec le statut ou le mode de gestion le plus approprié pour la propriété léguée par monsieur Dunn. En décembre dernier, il a été recommandé que le gouvernement du Québec attribue à ces terres le statut de réserve de biodiversité. La réserve de biodiversité est une aire protégée constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité en milieu terrestre et plus spécialement de la représentativité des différentes régions naturelles du Québec.

Le MCI attend l'annonce officielle de la décision du MRNF.



La forêt : un écosystème aux multiples fonctions

Reconnue pour son relief montagneux, ses paysages naturels et ses attraits récréotouristiques, la région de l'Estrie est rarement associée à une région forestière. Et pourtant...

La forêt est omniprésente en Estrie et est depuis toujours intimement liée aux activités de la population depuis la colonisation jusqu'à nos jours. En fait, la forêt répond à trois types de besoins essentiels. Elle a des fonctions environnementales ou écologiques, c'est à dire conservation des sols, maintien de la qualité de l'eau, préservation des paysages, maintien de la biodiversité, régulation du climat, séquestration du carbone. Elle a également des fonctions économiques ou productrices comme la production de matière ligneuse pour les industries de la transformation, produits de l'érable, gibiers, poissons, activités de loisirs, de villégiature et de tourisme, bois de chauffage, etc... Enfin, elle a des fonctions sociales, que l'on pense à la création d'emplois, à l'occupation du territoire, au maintien et à la revitalisation de communautés villageoises, au patrimoine naturel, culturel ou identitaire, et au milieu de vie.

L'industrie forestière fut le pilier de l'économie régionale jusqu'aux années 1920, puis elle a été affectée, entre autres, par le manque d'approvisionnement en essences et en diamètres désirés des forêts régionales. Au milieu du 20^{ème} siècle, des ingénieurs forestiers s'inquiétaient déjà de la perte de superficie forestière en région : « nous avons encore d'importantes étendues de forêt, mais il nous faut constater malgré nous que notre forêt diminue à vive allure ». Ils déploraient en fait l'absence d'aménagement de la forêt.

Depuis une vingtaine d'années, les propriétaires de boisés de l'Estrie posent des gestes afin d'améliorer leurs pratiques forestières pour minimiser leurs impacts sur l'environnement. De toutes les activités d'aménagement forestier, les interventions sylvicoles qui impliquent la récolte d'arbres sont certainement celles qui touchent une corde sensible auprès de la population. Les peuplements forestiers de la région sont principalement aménagés à l'aide des coupes partielles. Ces interventions permettent, entre autres, d'améliorer la composition en essences, la croissance des arbres et la qualité des tiges. Comme un couvert forestier demeure sur pied, la forêt peut continuer notamment à fournir des habitats ou à jouer son rôle de régulation et de filtration de l'eau pour le bénéfice de la société tout en ayant un apport économique pour les propriétaires et pour la communauté. Évidemment, ces traitements sylvicoles doivent être réalisés en adoptant les saines pratiques pour concilier les fonctions écologiques et de production de bois. Les saines pratiques peuvent se traduire par le marquage des arbres à récolter par un professionnel, par la non circulation de la machinerie dans la bande riveraine, l'installation de ponceaux pour traverser un cours d'eau, la réalisation des travaux sur sol gelé et/ou le dépôt de branches dans les sentiers de débardage. Si on retrouve une zone sensible (habitat faunique particulier, espèce menacée, EFE...) à l'intérieur du peuplement à traiter, il peut être de mise de soustraire cette zone et son périmètre de protection de l'intervention sylvicole ou bien d'appliquer des mesures de mitigation. Le choix des saines pratiques est modulé selon la particularité et la dynamique de chaque peuplement. Non pas que toutes les pratiques forestières des propriétaires de boisés soient parfaites, mais le mouvement d'amélioration est lancé et ces derniers perçoivent de plus en plus la forêt dans une optique globale et à long terme.

Depuis janvier 2010, les propriétaires impliqués en aménagement forestier, c'est-à-dire ceux qui possèdent un plan d'aménagement forestier, peuvent adhérer volontairement à la certification forestière de Forest Stewardship Council (FSC). La certification est un processus d'évaluation indépendante de la gestion forestière et environnementale des propriétaires selon dix principes et de nombreux critères. Les propriétaires certifiés s'engagent à bonifier continuellement la gestion de leurs boisés. Pour les consommateurs, l'achat de produits certifiés leur garantit que ces derniers sont issus d'une forêt aménagée de façon responsable. L'obtention de la certification FSC vient



Jeune érablière traitée en éclaircie pré commerciale en 1990

reconnaître tous les efforts investis par les propriétaires dans l'amélioration de la gestion de leurs boisés au cours des dernières décennies. D'ailleurs, la région de l'Estrie fait figure de pionnière en matière de certification en forêt privée au Québec.

L'un des plus grands défis est probablement le maintien de la vocation forestière des territoires. La forêt est soumise à beaucoup de pressions anthropiques de développement mais également environnementales. Nombre de pressions anthropiques conduisent à la disparition du milieu forestier et des services écologiques qu'il rend à la société. À l'opposé, nous misons énormément sur la forêt pour contrer les changements climatiques, préserver la biodiversité et protéger la qualité de l'eau, et ce, souvent en préconisant collectivement la limitation des usages sans égard aux objectifs de possession des milliers de propriétaires de boisés privés. Nous admettons difficilement que la production de ressources forestières, afin de répondre à nos besoins de consommation, puisse s'harmoniser avec les fonctions écologiques des écosystèmes forestiers. Selon nous c'est en reconnaissant la conciliation conservation et activités de mise en valeur que nous aurons plus de chance de trouver un équilibre afin de maintenir la vocation forestière des territoires.

Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc.
Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

Distribution d'arbres

Fidèle à ses objectifs, le MCI a distribué 3000 arbres samedi le 28 mai dans les municipalités d'Austin, Canton de Stanstead et Magog.



Memphrémagog Conservation inc.

Les pouvoirs des municipalités

Dans la protection des forêts, les municipalités possèdent d'importants pouvoirs qui ont été confirmés dans un jugement de la Cour d'appel du Québec qui fait jurisprudence. M^e Jean-François Girard, avocat et biologiste spécialisé en droit de l'environnement et en droit municipal nous présente « l'affaire 9034-8822 Québec inc. c. Ville de Sutton » dont le jugement a été rendu le 3 mai 2010.

La décision de la Cour d'appel est très importante en matière de développement durable alors qu'elle a confirmé la décision du juge François Tôth qui, en première instance, avait reconnu à la Ville de Sutton le pouvoir d'adopter des mesures réglementaires sévères pour protéger le couvert forestier sur son territoire et favoriser l'aménagement durable de la forêt privée.

En 2001, la Ville de Sutton a adopté son Règlement de zonage 600-1, qui contient un chapitre portant sur l'abattage des arbres. La règle fondamentale de ce chapitre prévoit que : Dans toutes les zones, seule la coupe d'éclaircie prélevant ou visant à prélever uniformément au plus un tiers (1/3) des tiges commerciales par période de dix (10) ans est permise.

Tant en première instance qu'en appel, les appelantes contestaient la validité de ces dispositions du règlement de zonage qu'elles considéraient ultra vires et nulles, parce qu'imprécises, incomplètes, déraisonnables, abusives, arbitraires et inéquitables. La Cour rappelle que ces dispositions réglementaires sont adoptées par la Ville de Sutton conformément aux dispositions de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui prévoit qu'une municipalité peut « régir ou restreindre la plantation ou l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée ».

Pour l'essentiel, la Cour d'appel souligne que le législateur québécois a confié aux municipalités « la responsabilité d'assurer la pérennité et le développement durable de la forêt privée » et l'imposition de normes pour régir et restreindre l'abattage des arbres.

Bref, au terme de son analyse, la Cour rejette tous les arguments de l'appel et confirme la décision du juge Tôth. Cette décision marque un précédent majeur en droit québécois de l'environnement car elle constitue le premier jugement qui s'inscrit véritablement dans le paradigme du développement durable.

Ce qui est remarquable, c'est la définition extensive du « milieu forestier ». La forêt, c'est un « milieu » qui comprend toute une variété de composantes dont le sol, l'eau, les habitats fauniques, les paysages.

Pour lire en détail l'analyse de M^e Girard, visitez notre site internet : www.memphremagog.org

Claude Bernier, Vice-présidente

Mémoire à l'Assemblée Nationale

La Commission des transports et de l'environnement a déposé son rapport sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries.

Le MCI avait déposé un mémoire en 2009 et fait une présentation à l'Assemblée Nationale du Québec en août 2010. Voici quelques unes des recommandations :

- S'assurer que le lac Memphrémagog ait toute l'attention qu'il faut pour diminuer la dégradation de la qualité de ses eaux;

- Confier au MDDEP la responsabilité de la gouvernance de l'eau et de la protection des réservoirs d'eau potable et le financement adéquat pour qu'il puisse bien assumer ce pouvoir;

- Créer et mettre en place un Comité Local de Bassin Versant (CLBV) pour le lac Memphrémagog avec le financement adéquat pour rédiger un Plan Directeur de l'Eau (PDE) pour le lac Memphrémagog;

- Rendre accessibles à tous les informations sur la qualité des lacs, incluant les mémos du MDDEP sur les éclosions de cyanobactéries afin de garder la population informée de l'état de santé de nos lacs.

Pour plus de détails consultez notre mémoire sur le site du MCI.



Memphrémagog Conservation inc.

Renouvellement du membership

Avez-vous renouvelé votre adhésion au MCI pour 2011?

Depuis 1967, le MCI se dévoue à la protection et la conservation du Lac Memphrémagog et de son bassin versant. Bien que le succès de notre organisation soit attribué au dévouement de ses bénévoles, son succès dépend grandement de votre appui financier.

Notre attachement mutuel au majestueux Memphrémagog doit se traduire par des efforts soutenus pour protéger et améliorer la santé du lac. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à renouveler dès maintenant votre adhésion 2011 au MCI en utilisant la formule ci-jointe ou en renouvelant en ligne au www.memphremagog.org

Membres du conseil d'administration de MCI (2010-2011)

Gisèle Lacasse Benoit, Présidente
Austin 819 868-1369

Pat Trudel, Vice-président et Trésorier
Mansonville 450 292-3550

Claude Bernier, Vice-Présidente
Magog 819 847-0845

Madeleine Saint-Pierre, Secrétaire
Austin 819 843-6063

Johanne Lavoie, Directrice générale
Austin 450 292-0864

Robert Benoit, Responsable patrouille
Austin 819 868-1369

Anne Boswall
Ogden 819 876-2838

Hubert Cabana
Magog 819 843-9351

Jean-Claude Duff
Austin 819 843-2131

Liz Goodwin
Magog 819 843-2498

Tom Kovacs
Magog 819 843-3945

Peter Lépine
Ogden 819 876-2838

Susan Watson
Newport 802 334-5173

Collaborateurs :
François Bélanger
Francine Hone
Terri Monahan
Jean-Philippe Joyal
Edith Smeesters